



Percement Porte sur couloir partie commune

Par **Syndic89B**, le **20/02/2020** à **16:16**

Bonjour,

Une copropriétaire de notre immeuble souhaite percer une porte entre son salon (partie privative) et le couloir (partie commune) séparant deux appartements. Le mur n'est pas porteur.

Doit-elle demander une autorisation (AG) ou pas ?

Merci de vos lumières.

Par **youris**, le **20/02/2020** à **17:08**

bonjour,

dès l'instant où les travaux projetés concernent les parties communes, le copropriétaire concerné devra demander l'autorisation à l'assemblée générale en présentant son projet avec une attestation d'un professionnel indiquant que les travaux projetés ne peuvent pas nuire à la solidité de l'immeuble.

le percement de cette porte sur une partie commune va sans doute nécessiter des travaux de remise en état du couloir (peintures).

salutations

Par **Syndic89B**, le **24/02/2020** à **16:44**

Merci de ce retour rapide.